

INTRODUCTION.....	2
1. BILAN DES DÉMARCHES ET DES RÉALISATIONS DU PLAN D'ACTION - ARTICLE 23.....	3
2. LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....	4
3. LES GRANDES VISÉES ET LES DOMAINES D'INTERVENTION.....	6
3.1 La petite enfance.....	7
3.2 La pédagogie	8
3.3 La construction identitaire.....	10
3.4 La diversité culturelle et l'immigration.....	11
4. L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE CITOYENNE, UN PROJET RASSEMBLEUR PAR ET POUR LA FRANCOPHONIE CANADIENNE	13
CONCLUSION.....	14

INTRODUCTION

Ce document propose des orientations qui serviront de point de départ aux délibérations des délégués portant sur les grandes stratégies à mettre en place dans la mise en œuvre d'une vision de l'école de langue française de l'avenir. Il vise également à fournir l'encadrement nécessaire pour élaborer collectivement le prochain plan d'action.

En 2003, dix ans après la reconnaissance juridique de la gestion scolaire pour et par les communautés francophones et acadiennes du Canada, le milieu de l'éducation constatait des lacunes systémiques de qualité, d'accessibilité et de ressources. C'est ainsi que la Fédération nationale des conseils scolaires francophones, en collaboration avec la Table nationale sur l'éducation, lançait, en 2003, une ambitieuse démarche nationale visant à analyser les besoins des écoles et à les combler en mobilisant les divers intervenants et intervenantes autour de grandes solutions. Il en est d'abord découlé une étude intitulée *Vers la pleine gestion scolaire francophone en milieu minoritaire* qui exposait clairement les écarts entre le rêve et la réalité générant ainsi une prise de conscience au sujet des enjeux de développement déterminants pour l'avenir des écoles de langue française et de la vitalité des communautés francophones et acadiennes.

Article 23

(1) Les citoyens canadiens : a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident, b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province, ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue. (2) Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français ou en anglais au Canada ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette instruction. (3) Le droit reconnu aux citoyens canadiens par les paragraphes (1) et (2) de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province : a) s'exerce partout dans la province où le nombre des enfants des citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité; b) comprend, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de les faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés sur les fonds publics.

La FNCSF a chargé un comité directeur de préparer, pour juin 2005, le Sommet des intervenantes et intervenants en éducation de langue française en milieu minoritaire. Des groupes de travail ont alors été mis sur pied avec la participation d'organismes communautaires et de représentants gouvernementaux. Sous la direction du comité directeur, la thématique et le programme du Sommet ont été arrêtés et les éléments d'un plan d'action ont été proposés.

Au Sommet de 2005, les 200 participants réunis ont enrichi et adopté le *Plan d'action – Article 23, Afin de compléter le système scolaire de langue française au Canada*. Le Sommet a aussi donné lieu, par la suite, à la création d'un Comité tripartite regroupant les communautés francophones et acadiennes (conseils scolaires et organismes communautaires), les ministères de l'Éducation et le gouvernement du Canada.

Le Comité tripartite, dont le mandat est de faciliter la mise en œuvre du *Plan d'action*, a ensuite mis sur pied six groupes de travail chargés de réfléchir, d'orienter et de mobiliser les communautés autour des six grands axes d'intervention du *Plan d'action*, à savoir : la petite enfance, la pédagogie, les ressources humaines, l'action culturelle et identitaire, les infrastructures ainsi que la promotion. Au cours de la mise en œuvre, le thème de l'immigration a également été ajouté à l'axe de la promotion.

À l'issue de six années de travail et de collaboration, il a semblé à tous que le moment était venu de faire le point, de relancer auprès des divers intervenants et intervenantes une nouvelle réflexion, de définir une vision renouvelée et de procéder à une nouvelle mobilisation. C'est la raison pour laquelle il a été convenu de tenir un deuxième sommet menant à un deuxième plan d'action qui découlerait d'une appréciation de ce qui a été accompli depuis 2005.

1. BILAN DES DÉMARCHES ET DES RÉALISATIONS DU PLAN D'ACTION - ARTICLE 23

Le Comité tripartite, en collaboration avec les nombreux participants aux activités des six groupes de travail, a entrepris un processus d'évaluation du travail accompli ainsi qu'un exercice d'analyse des perspectives d'avenir. Cet exercice a donné lieu à la rédaction d'un bilan des démarches et des réalisations du *Plan d'action – Article 23*. Intitulé *L'école de Raphaël*¹, ce bilan a été déposé en septembre 2011 par la FNCSF, chargée par le Comité tripartite de coordonner l'exercice. Le document trace le portrait de la situation, fait le bilan des démarches et des réalisations et dégage des perspectives d'avenir.

L'exercice de bilan, réparti sur une période d'un an, a permis de tracer le portrait des dernières décennies de l'éducation en langue française en situation minoritaire au Canada et a donné l'occasion aux partenaires de prendre conscience de l'importance d'une collaboration novatrice grâce à laquelle des progrès remarquables ont été réalisés depuis le Sommet de 2005. En effet, le fait d'avoir rassemblé autour d'une même table des intervenantes et des intervenants clés provenant des communautés et des conseils scolaires, des ministères responsables de l'Éducation M à 12 des provinces et des territoires ainsi que du gouvernement fédéral constitue en soi une réalisation marquante pour l'éducation en langue française en situation minoritaire au Canada.

Le processus d'analyse a également permis de mettre en évidence le résultat des innombrables démarches entreprises à l'intérieur des six axes d'intervention. Chacune des tables a contribué à des améliorations sur le plan des connaissances (sondages, études et évaluations), des outils de communication (interdisciplinaire et intersectorielle), des pratiques (pédagogiques, linguistiques et culturelles), des capacités (des enseignants, des administrateurs et des gouvernants), de l'accès aux programmes et services, du rehaussement des nombres, de la qualité et du financement des établissements et institutions. Bref, les six années du *Plan d'action* auront permis de léguer un patrimoine imposant de données, d'améliorations pédagogiques, physiques et techniques ainsi qu'un capital humain renforcé en matière de compétences et d'engagement.

¹ Voir : www.fncsf.ca.

2. LES PERSPECTIVES D'AVENIR

La réflexion collective, qui s'est nourrie de consultations auprès des groupes de travail, du Comité tripartite et des représentants des grands partenaires nationaux, a permis de faire des constats qui serviront à établir les fondements des prochaines démarches. Les perspectives d'avenir dégagées lors des consultations font l'objet des orientations proposées dans le présent document et seront discutées au Sommet de 2012.

L'objectif du Sommet de 2012 est de rallier les partenaires autour des grandes orientations et des pistes d'action qui serviront de base à un nouveau *Plan d'action*.

Le Plan d'action – Article 23, adopté lors du Sommet de 2005, a voulu consolider le fonctionnement des écoles de langue française en situation minoritaire, leur permettant d'assumer pleinement leur mission éducative et de compléter ainsi le système scolaire de langue française au Canada. Or, bien qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir pour atteindre les objectifs du Plan d'action de 2005, le prochain plan d'action devra mettre davantage l'accent sur le rôle de l'école de langue française en fonction des besoins de développement et de pérennité des communautés francophones et acadiennes ainsi que sur leur rôle en fonction des besoins de développement et d'épanouissement du système scolaire francophone.

Motivés par cet objectif, les partenaires réunis autour de la Table nationale sur l'éducation nous invitent à nous engager dans un processus de concertation pour définir le rôle de l'école de langue française dans les communautés. Ils s'engagent à effectuer une réflexion sur le rôle des communautés au sein de l'école. Ils s'approprient ainsi à assumer pleinement la mission conférée à l'école de langue française par la Charte, confirmée par les tribunaux et sur laquelle reposent en grande partie la pérennité des communautés et le plein épanouissement de leurs citoyens. Ils entendent mettre en commun leurs efforts de développement des stratégies essentielles pour que l'école soit en mesure de remplir sa mission d'institution d'éducation mais aussi de développement des communautés et pour qu'elles contribuent à l'épanouissement de l'école de langue française. La mission éducative, culturelle et communautaire de l'école de langue française place l'enfant au centre. C'est par ses efforts pour répondre aux besoins d'apprentissage et de développement global de chaque enfant, tout en tenant compte des particularités de chacun, que l'école contribue à développer des citoyens autonomes et engagés dans leur communauté.

L'enfant au cœur de sa communauté

Une communauté engagée, responsabilisée, centrée sur les besoins de ses enfants dans une approche intersectorielle qui aura des effets positifs tout le long de sa vie.

La réflexion collective à laquelle nous sommes tous conviés doit en tout temps tenir compte de la culture francophone sous toutes ses facettes. Aux fins du présent document, nous retenons la définition que donne l'UNESCO de la culture dans sa Déclaration officielle sur la diversité culturelle de 2001 : « [...] la culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qui englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances² ».

La démarche que nous nous apprêtons à poursuivre ensemble s'adresse davantage à ce que l'on appelle l'identité et l'appartenance. Il ne s'agit donc pas uniquement de stimuler l'engagement des citoyens qui, dans notre société, partagent juridiquement et financièrement la responsabilité de l'éducation publique, mais d'engager socialement, de façon critique et démocratique, les citoyens qui rêvent de construire ensemble une communauté francophone, que ce soit leur milieu d'origine ou d'adoption, qu'ils soient des enfants ou des adultes, que le français soit ou non leur première langue. En d'autres mots, le prochain plan d'action se veut un véritable projet rassembleur.

² UNESCO (2001). *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*, adoptée par la 31^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, 2 novembre 2001, Paris.

L'intention des partenaires de poursuivre la collaboration pour la mise en œuvre du prochain plan d'action repose sur la prémisse qu'il faudra ensemble :

- ♦ Assurer une bidirectionnalité dans la collaboration entre l'école et les partenaires communautaires.
- ♦ Définir, actualiser et promouvoir :
 - le rôle de l'école de langue française à l'égard du développement des communautés francophones et acadiennes en situation minoritaire au Canada;
 - le rôle des communautés francophones et acadiennes et des partenaires communautaires à l'égard de l'école de langue française en situation minoritaire au Canada.

La prémisse de collaboration



Par conséquent, cette prémisse s'inscrit dans le mandat éducatif, culturel et communautaire confié à l'école de langue française en milieu minoritaire.

3. LES GRANDES VISÉES ET LES DOMAINES D'INTERVENTION

La démarche de consultation menée pour l'élaboration du Bilan du Plan d'action de 2005 a permis de dégager quatre grands domaines prioritaires pour le prochain plan d'action, soit la petite enfance, la pédagogie, la construction identitaire ainsi que la diversité culturelle et l'immigration. C'est en accordant collectivement une attention particulière à ces domaines qu'il sera possible de définir, d'actualiser et de promouvoir la particularité de l'école de langue française en situation minoritaire au Canada.

Pour aborder les domaines prioritaires sous l'angle à la fois éducatif, culturel et communautaire, le prochain plan d'action devra tenir compte des trois grandes visées retenues par l'ensemble des partenaires pour élaborer un projet rassembleur d'une école de langue française ancrée et engagée dans sa communauté et d'une communauté qui valorise et qui appuie son école.

LES GRANDES VISÉES DU PLAN D'ACTION 2012

Une école axée sur la réussite

L'école de langue française est axée sur la réussite globale non seulement des élèves, mais aussi de leur famille, des membres du personnel scolaire ainsi que des membres de la communauté.

Une école qui favorise un continuum dans les apprentissages

La réussite se situe dans une perspective de continuum d'apprentissage qui commence avant la naissance et qui se poursuit tout le long de la vie. La création de cet espace propice à l'apprentissage nécessite une conscientisation et une mobilisation de toute la communauté.

Une école qui repose sur l'engagement social, culturel et communautaire

Autour de l'école se mobilisent l'élève, le parent, le personnel de l'école, et le citoyen, qui s'engagent ainsi de façon critique et démocratique à l'égard de l'épanouissement de leur école, le rayonnement de leur culture et la vitalité de leur communauté.

La description qui suit présente les domaines prioritaires d'intervention à la lumière de ces grandes visées et propose, en partant de questions et de pistes de réflexion, des stratégies à développer dans le prochain plan d'action.

3.1 LA PETITE ENFANCE

Les services en français de qualité destinés à la petite enfance et à la famille sont à la base d'une démarche éducationnelle essentielle à l'épanouissement de l'enfant, de sa famille et ultimement à la pérennité des communautés. Ces services constituent la porte d'entrée d'un apprentissage réussi qui se prolonge tout le long de la vie. C'est donc dans le respect du développement global de l'enfant que ces services doivent être en mesure d'offrir, en complément à l'éducation parentale, une programmation axée sur des apprentissages ludiques qui prépare l'enfant à son entrée à l'école de langue française. Le personnel des services à la petite enfance doit faire preuve de compétence dans tous les domaines de développement de la petite enfance notamment dans l'apprentissage de la langue française, qui est d'autant plus important dans les cas où le français n'est pas parlé couramment à la maison.

Le personnel de l'école doit mettre en œuvre des stratégies d'accueil et d'accompagnement des parents de foyers endogames ou exogames³ en tenant compte de leurs besoins et de leurs droits à l'éducation en langue française. Il doit également établir des stratégies d'accueil et d'accompagnement des parents en fonction de la diversité culturelle de la communauté francophone en vue de faciliter leur participation à l'éducation de leur enfant.

L'alignement des services en français destinés à la petite enfance et à la famille dans les domaines comme la santé, les services sociaux, les arts et la culture, les loisirs, l'éducation, la justice et l'économie doit être planifié en tenant compte d'un continuum de développement en langue française qui se poursuit tout le long de la vie. Pour ce faire, les intervenantes et les intervenants des différents secteurs doivent collaborer afin que l'ensemble des services en français soit articulé autour d'objectifs communs.

De plus en plus, dans les communautés francophones, des actions sont posées pour offrir un éventail de programmes et de services de qualité aux parents avant même la naissance de l'enfant, et ce, jusqu'à l'entrée à l'école. L'une des priorités est de permettre aux parents de bien comprendre leurs droits et de faire des choix informés sur l'impact des décisions à prendre sur le plan de la langue, de la culture, de l'appartenance et de l'identité. Il faut intensifier ces actions pour faire en sorte que plus de familles choisissent l'éducation en langue française. Les familles qui se prévalent des services en français seront plus susceptibles de faire le choix d'inscrire leur enfant dans une école de langue française. Cette fidélisation doit être créée par un ensemble d'interventions concertées de la part des partenaires scolaires, sociaux et communautaires. Ils doivent se mobiliser pour assurer et promouvoir ces services de sorte que toutes les familles soient en mesure de faire des choix informés qui auront un impact positif sur le développement des enfants et de la communauté.

La petite enfance en bref

Réussite

- ♦ services de qualité en français répondant aux particularités des francophones en contexte minoritaire;
- ♦ programmation misant sur des apprentissages ludiques et le développement global de l'enfant en préparation à l'entrée à l'école de langue française;
- ♦ formation autant initiale que continue du personnel notamment pour mieux intervenir auprès des francophones en contexte minoritaire;
- ♦ accueil et accompagnement des parents.

Continuum

- ♦ interventions avant la naissance;
- ♦ concertation des intervenantes sociales et des intervenants sociaux;
- ♦ transition naturelle vers l'école de langue française.

Engagement

- ♦ sensibilisation des parents;
- ♦ interventions sociales concertées pour promouvoir et utiliser les services en français.

³ Le terme « exogame » est souvent utilisé pour qualifier l'union entre deux personnes de langue et de culture différentes, tandis que le terme « endogame » qualifie l'union entre deux personnes de même langue et de même culture.

STRATÉGIES POUR LA PETITE ENFANCE

Accès à des services en français

Que faut-il faire pour que les communautés francophones et acadiennes aient accès à des services en français de qualité destinés à la petite enfance, qui reconnaissent la place des parents dans l'éducation de leur enfant et qui soient la porte d'entrée des écoles de langue française?

Concertation des secteurs

Que faut-il faire pour que tous les partenaires se concertent dans l'offre de services continus destinés à la petite enfance et à la famille et pour que l'on reconnaisse que ces services s'inscrivent dans un continuum d'éducation en langue française?

Engagement dans le développement et la promotion

Que faut-il faire pour que tous les partenaires s'engagent à assurer le développement, la promotion et l'utilisation des services en français destinés à la petite enfance?

3.2 LA PÉDAGOGIE

La pédagogie est au centre de la démarche d'apprentissage. Les objectifs pédagogiques permettent l'actualisation du mandat de l'école de langue française et du conseil scolaire francophone. Le rôle de modèle, de passeur et de médiateur culturel que les intervenantes et les intervenants en éducation doivent jouer ainsi que la qualité des outils pédagogiques constituent le gage de la réussite des élèves. Les ministères de l'Éducation, les conseils scolaires et tous les intervenants et intervenantes scolaires doivent poursuivre leur collaboration dans le développement, la planification et la mise en œuvre d'une pédagogie propice au milieu minoritaire francophone.

Les pédagogues doivent viser l'intégration de la culture francophone à l'enseignement de toutes les disciplines scolaires de sorte que les élèves soient constamment en contact avec cette culture. Ils doivent également miser sur l'actualisation maximale du potentiel d'apprentissage des individus et favoriser le développement de l'autodétermination⁴. Ils doivent créer un climat qui permet une franche négociation identitaire tout en favorisant une conscientisation sociale⁵ afin que les élèves s'engagent dans leur communauté, qu'ils reconnaissent leurs droits collectifs et qu'ils les exercent. Enfin, les intervenantes et les intervenants scolaires doivent favoriser le développement d'un leadership mobilisateur qui permet de créer des partenariats essentiels à la réussite.

⁴ L'autodétermination permet à l'individu de constater les forces assimilatrices qui l'entourent, de les comprendre et de décider de la façon dont il va y réagir. L'individu ayant une forte autodétermination peut choisir de s'affirmer sur le plan identitaire. Marianne Cormier (2006). *La pédagogie en milieu minoritaire francophone : un outil de discussion*. Disponible sur le site de la FCE au www.ctf-fce.ca.

⁵ La conscientisation sociale consiste en l'ensemble d'expériences qui habilite l'individu à mieux analyser et comprendre les réalités sociales de sa propre vie et de celles de sa communauté. Catalina Ferrer et Réal Allard (2002). « La pédagogie de la conscientisation et de l'engagement dans le cadre du Modèle de l'éducation à la citoyenneté démocratique dans une perspective planétaire », *Éducation et francophonie*, vol. XXX, automne 2002.

La pédagogie en bref

Réussite

- ♦ intégration de la culture à l'enseignement des disciplines scolaires;
- ♦ développement de l'engagement social des élèves;
- ♦ développement professionnel en matière de pédagogie en milieu minoritaire francophone;
- ♦ développement de compétences informationnelles essentielles au XXI^e siècle.

Continuum

- ♦ communauté apprenante;
- ♦ prise de conscience collective des enjeux de la francophonie;
- ♦ participation à la culture francophone d'ici et d'ailleurs.

Engagement

- ♦ volonté collective de contribuer à l'enseignement et à l'apprentissage;
- ♦ mise en commun des ressources.

Dans une perspective de continuum, il va sans dire que ces considérations culturelles de la pédagogie devraient trouver preneurs dans tous les milieux d'apprentissage, qu'ils soient préscolaire, scolaire, collégial, universitaire ou encore qu'ils soient d'ordre social ou familial. La communauté apprenante qui se crée au sein et autour d'une école de langue française doit permettre une conscientisation collective et une compréhension commune des enjeux de la francophonie et de la place qu'elle occupe dans le monde. Les institutions d'éducation doivent donc partager la même vision d'apprentissage tout le long de la vie et, par conséquent, doivent collaborer au développement d'arrimages qui faciliteront la transition entre les paliers du système d'éducation et qui favoriseront ainsi une éducation complète en français.

L'espace occupé par les jeunes n'a plus de frontières. L'omniprésence du Web 2.0⁶ et des médias sociaux façonne l'espace que les jeunes et les moins jeunes fréquentent pour accéder à la connaissance et développer leurs réseaux sociaux. Il n'est plus possible d'ignorer la présence des technologies dans le développement identitaire des individus et des collectivités. Le personnel enseignant doit adapter sa pédagogie en maximisant l'usage de la technologie tout en conscientisant les élèves à la présence du français sur le Web. Une approche culturelle de l'enseignement doit permettre l'utilisation de la technologie pour comprendre, se forger une opinion et créer un espace où les francophones trouveront leur place. La technologie doit être mise à profit pour faciliter la création des réseaux de francophones qui leur permettent de développer ensemble les compétences du XXI^e siècle en transmettant des contenus et des idées, en les analysant de façon critique, en interagissant, en prenant position, en apprenant et en créant ensemble en français. Cet espace virtuel sans frontières est ainsi mis au service des communautés francophones afin qu'ensemble elles puissent prendre part à la création d'une culture collective partagée. Pour ce faire, l'école devra intégrer à sa programmation le développement de compétences informationnelles essentielles au XXI^e siècle.

Les institutions scolaires et tous les secteurs de la communauté doivent se mobiliser pour offrir des espaces d'apprentissages riches qui tiennent compte de la diversité et des besoins de tous les citoyens. Cette approche d'une communauté apprenante nécessite une interdépendance entre les intervenantes et les intervenants et un engagement social au profit de l'enfant, des parents, des intervenantes et des intervenants en éducation et de la communauté.

STRATÉGIES POUR LA PÉDAGOGIE

Épanouissement et appropriation de la culture francophone

Que faut-il faire pour que les communautés francophones et acadiennes disposent d'institutions éducatives qui favorisent l'épanouissement et l'appropriation de la culture francophone?

Transitions réussies

Que faut-il faire pour faciliter les transitions entre les paliers du système d'éducation et favoriser ainsi une éducation complète en français pour tous les membres des communautés francophones et acadiennes du Canada?

Engagement dans l'apprentissage

Que faut-il faire pour que tous les partenaires s'engagent à l'égard de toutes formes d'apprentissages susceptibles de contribuer au rayonnement de la langue française et à l'épanouissement de la culture francophone de leur communauté?

⁶ L'expression « Web 2.0 » désigne l'ensemble des techniques, des usages et des interfaces permettant aux internautes ayant peu de connaissances techniques de s'approprier les nouvelles fonctionnalités et de devenir ainsi plus actifs sur la toile.

3.3 LA CONSTRUCTION IDENTITAIRE

La construction identitaire débute dès la grossesse en partant des sons et des voix. Ces premières sensations s'intensifient après la naissance générant d'abord un attachement à une famille, puis une affinité à l'égard d'une langue et d'une appartenance à une culture. Les expériences sociales, éducatives et culturelles aidant, l'enfant pourra s'identifier à une communauté et éventuellement s'y engager à sa manière.

En situation minoritaire, il est essentiel que le milieu de l'éducation renforce la compétence linguistique, l'épanouissement culturel et la contribution à la construction identitaire. L'école de langue française doit mettre les élèves en contact avec la culture francophone de leur milieu et d'ailleurs. Elle doit permettre d'élargir leur compréhension du monde et ainsi leur fournir des choix culturels en mettant l'accent sur les divers éléments de la francophonie. L'école répondra ainsi aux besoins de compétence,

d'appartenance et d'autonomie de chaque individu. Par la qualité de l'enseignement qui y est prodigué et par l'intégration de la culture à cet enseignement, l'école devient un lieu d'aménagement et d'appropriation culturelle.

Le personnel de l'école ne doit pas imposer des choix culturels, mais doit plutôt les présenter de façon attrayante afin que les élèves se les approprient librement et de façon réfléchie. Il n'est pas question d'imposer ou de mesurer l'identité. Cependant, il existe des éléments du processus d'appropriation de la culture qui sont mesurables ou observables. « Le personnel enseignant doit mettre l'accent sur les éléments suivants :

- ♦ les connaissances qui constitueront un bagage lié à la francophonie;
- ♦ la compréhension des enjeux qui éveilleront la capacité d'analyse de l'élève et qui l'aideront à faire des choix judicieux;
- ♦ l'observation de l'attitude générale pour alimenter un dialogue constructif autour des questions de langue et de culture francophones⁷. »

La construction identitaire est l'œuvre du temps et chaque individu en est le maître d'œuvre.

Bien que la culture soit présente dans toutes les sphères de l'activité humaine, l'expression artistique sera toujours reconnue comme un vecteur puissant de la culture. Le personnel enseignant doit donc prévoir de nombreux contacts avec les artistes et les lieux de culture. La programmation doit favoriser de façon systémique l'apprentissage des arts.

Le développement de l'identité collective est tributaire de l'engagement individuel et collectif des membres des communautés. La francophonie regroupe un ensemble d'individus dont les identités multiples sont susceptibles de contribuer au développement de la culture et de l'identité de la collectivité. C'est dans une démarche inclusive que les intervenantes et les intervenants qui ont à cœur la francophonie doivent s'engager à élargir l'espace francophone en étant conscients des besoins de l'ensemble des francophones, en offrant et en réclamant des services en français et en favorisant l'expression de l'identité collective.

La construction identitaire en bref

Réussite

- ♦ connaissance des cultures francophones;
- ♦ développement des sentiments de compétence, d'appartenance et d'autonomie;
- ♦ appropriation de la culture.

Continuum

- ♦ construction de l'identité individuelle tout le long de la vie;
- ♦ participation à la construction de l'identité collective.

Engagement

- ♦ élargissement de l'espace linguistique et culturel francophone;
- ♦ participation à la vie communautaire.

⁷ Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) (2011). *Comprendre la construction identitaire 5 – La construction identitaire et l'évaluation*. Québec. Disponible sur le site Web de l'ACELF au www.acelf.ca.

STRATÉGIES POUR LA CONSTRUCTION IDENTITAIRE

Conditions propices à la construction identitaire

Que faut-il faire pour que les communautés francophones et acadiennes disposent d'institutions éducatives qui créent, de façon systémique, des conditions propices à l'épanouissement de la culture et à la construction identitaire de ses membres?

Mise en commun des ressources culturelles

Que faut-il faire pour que les ressources culturelles soient mises à profit et soient favorables à un épanouissement culturel chez les élèves et tous les membres de la communauté ainsi qu'à une appropriation de la culture francophone?

Engagement dans la culture collective

Que faut-il faire pour que tous les partenaires s'engagent dans l'épanouissement de la culture francophone qui soit accessible aux élèves et à tous les membres de la communauté?

3.4 LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET L'IMMIGRATION

Lorsqu'il est question de diversité culturelle et d'immigration, la réussite se traduit par la participation active de chaque individu au développement et à l'épanouissement de la collectivité. Dans le secteur de l'éducation, la réussite doit être attribuée à une démarche systémique d'accueil et d'accompagnement à l'ensemble des activités scolaires, parascolaires et communautaires des individus issus des différentes cultures du monde. Cette démarche valorise la diversité culturelle et l'enrichissement des cultures francophones.

L'apport de la diversité culturelle dans la communauté francophone contribue de manière importante au renouveau et à la modernité de la culture collective. Le personnel enseignant doit créer les conditions nécessaires pour favoriser une appropriation de la culture. En tenant compte du processus qui est à la fois culturel, interculturel et transculturel, les enseignantes et les enseignants doivent permettre à tous les élèves de se familiariser et d'être conscients de la culture collective, d'y prendre part et de contribuer à son épanouissement.

Les mesures d'accueil et d'accompagnement doivent tenir compte de la diversité culturelle des élèves et de leur famille. Des efforts doivent être déployés en vue de l'intégration des nouveaux arrivants au sein des parcours d'apprentissage établis afin que les élèves provenant de l'immigration, entre autres, puissent s'épanouir pleinement en trouvant leur place au sein du système d'éducation, de la communauté francophone et éventuellement du marché du travail.

L'apport des nouveaux arrivants est important pour les communautés francophones et acadiennes. Les partenaires des différents secteurs doivent donc continuer à se mobiliser et à contribuer au développement et à la mise en œuvre de stratégies d'accueil et d'accompagnement des nouveaux arrivants. Tous les partenaires doivent s'engager à trouver des solutions aux défis d'intégration sur le plan éducatif, social et économique afin que les nouvelles ressources humaines provenant de l'immigration soient amenées à contribuer à l'épanouissement de

La diversité culturelle et l'immigration en bref

Réussite

- ♦ valorisation de la diversité culturelle;
- ♦ participation des immigrants au développement de la communauté.

Continuum

- ♦ harmonisation des parcours d'apprentissage.

Engagement

- ♦ stratégie collective d'accueil et d'accompagnement.

la francophonie canadienne. Cette démarche doit être imprégnée de respect, d'ouverture et de justice. Elle devra permettre de bâtir les ponts entre les cultures de sorte que les membres des communautés francophones et acadiennes du Canada, qu'ils soient citoyens canadiens depuis longtemps ou depuis peu, puissent parvenir à partager un ensemble de valeurs et d'idéaux.

STRATÉGIES POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET L'IMMIGRATION

Valorisation de la diversité culturelle

Que faut-il faire pour que les communautés francophones et acadiennes disposent d'institutions éducatives qui valorisent la diversité culturelle et favorisent la participation de ses membres issus de l'immigration à l'épanouissement de la culture collective?

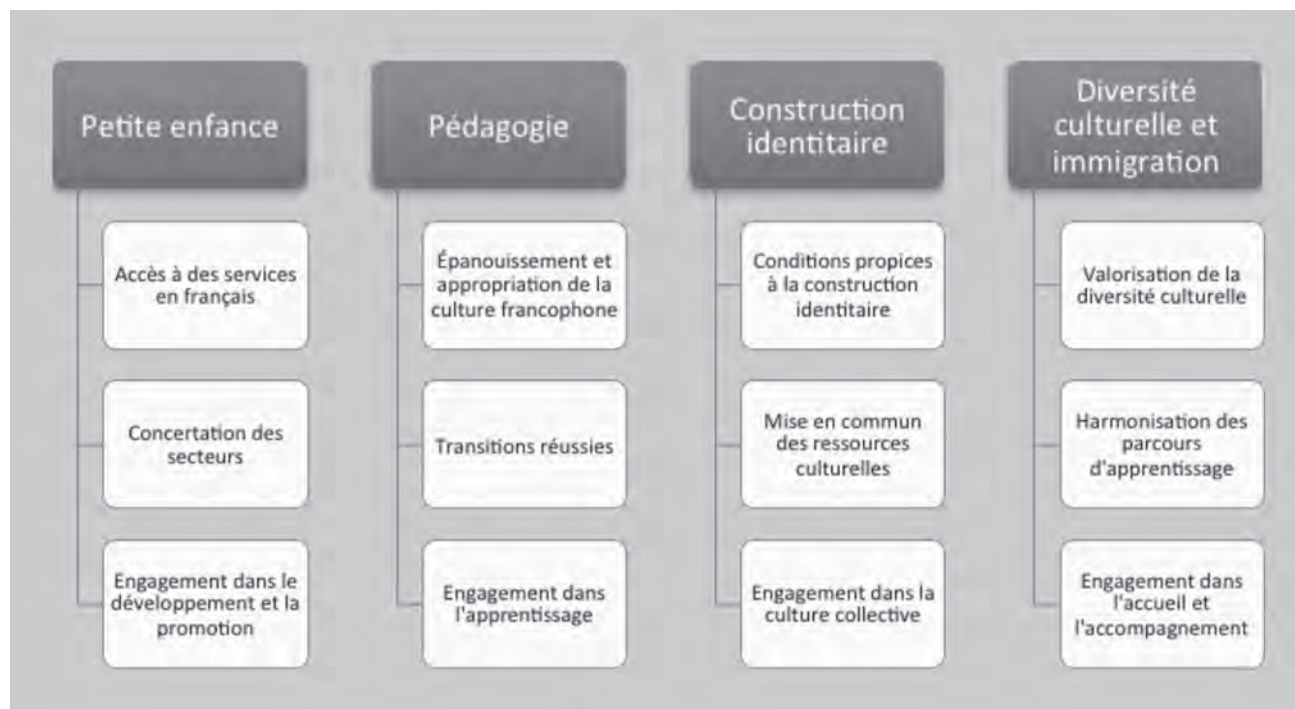
Harmonisation des parcours d'apprentissage

Que faut-il faire pour favoriser l'harmonisation des parcours d'apprentissage des personnes venues d'ailleurs afin qu'elles puissent se réaliser pleinement en tant que membres à part entière des communautés francophones et acadiennes du Canada?

Engagement dans l'accueil et l'accompagnement

Que faut-il faire pour que tous les partenaires s'engagent dans l'accueil et l'accompagnement des membres de la communauté qui sont d'origine et de culture diverses?

Le tableau suivant présente en bref les orientations proposées pour le *Plan d'action* de 2012.



4. L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE CITOYENNE, UN PROJET RASSEMBLEUR PAR ET POUR LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

Les orientations proposées dans ce document servent de point de départ au processus d'élaboration du prochain plan d'action. Comme il a été mentionné plus haut, la prémisse de collaboration constitue la condition essentielle à l'atteinte des objectifs qui découleront des orientations et des pistes d'action discutées et entérinées au Sommet de 2012. Or, le projet d'école communautaire citoyenne, issu de la Table nationale sur l'éducation, fait état de cette collaboration entre les partenaires scolaires et communautaires. La vision présentée dans le document *École communautaire citoyenne, un projet rassembleur par et pour la francophonie canadienne*⁸ est une amorce de réflexion nationale sur le rôle de l'école de langue française comme vecteur de l'appartenance culturelle et de l'engagement social. Cette vision est proposée comme toile de fond aux travaux de mise en œuvre du prochain plan d'action.

DÉFINITION DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE CITOYENNE

L'école communautaire citoyenne de langue française est un lieu d'apprentissage, de socialisation et de construction identitaire, en osmose avec la communauté qu'elle dessert. Elle contribue à la réussite des élèves, à l'épanouissement de leur communauté et à l'éclosion d'une conscience solidaire globale. À ces fins, elle suscite l'engagement et mobilise les élèves, le personnel scolaire, les parents et les partenaires du milieu.

Les orientations proposées dans ce document s'appuient sur les trois grandes visées de l'école communautaire citoyenne, soit :

LA RÉUSSITE

« L'école communautaire citoyenne contribue à la réussite des élèves, à l'épanouissement de leur communauté et à l'éclosion d'une conscience solidaire globale. »

LE CONTINUUM

« L'école communautaire citoyenne de langue française est un lieu d'apprentissage, de socialisation et de construction identitaire, en osmose avec la communauté qu'elle dessert. »

L'ENGAGEMENT

« À ces fins, elle suscite l'engagement et mobilise les élèves, le personnel scolaire, les parents et les partenaires du milieu. »

Une des clés du succès de la collaboration qui constitue la condition essentielle à la réussite réside dans l'expression d'un leadership « mobilisateur ». Ce type de leadership nécessite des capacités particulières de la part de tous les partenaires. Il va de soi qu'il n'est pas l'apanage d'une seule personne ni attribué à un poste ou à une fonction en particulier. Au contraire, il devra, pour être efficace, se manifester par la volonté commune d'un regroupement. Ce qui importe dans l'assurance de la réussite, c'est que ce leadership soit contagieux et qu'il engage progressivement l'ensemble des partenaires.

⁸ Voir : www.fncsf.ca.

CONCLUSION

L'école seule ne pourra être tenue garante de l'avenir des communautés francophones et acadiennes du Canada. Toutefois, elle constitue un élément essentiel de leur pérennité.

Les orientations proposées dans ce document constituent un point de départ dans l'amorce d'une collaboration entre les membres des communautés francophones du Canada qui souhaitent contribuer à l'épanouissement et au rayonnement de leurs communautés au moyen d'un projet éducatif rassembleur qui renouvelle les bases d'une école ancrée dans sa communauté tout en étant ouverte sur le monde.

Comité organisateur du Sommet sur l'éducation 2012

Réjean Aubut (Consultant en éducation), **Suzanne Bossé** (Directrice générale de la Fédération des communautés francophones et acadienne – FCFA), **Daniel Buteau** (Coordonnateur, Projets pancanadiens en éducation, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) – CMEC), **Raymond Daigle** (Président du Comité tripartite), **Adèle David** (Directrice générale de la Commission nationale des parents francophones – CNPF), **Yolande Dupuis** (Présidente sortante de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones – FNCSF), **Richard Lacombe** (Directeur général de l'Association canadienne d'éducation de langue française – ACELF), **Josée Langlois** (Agente principale de programmes, Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles pour le ministère du Patrimoine canadien), **Roger Paul** (Directeur général de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones – FNCSF), **Darrell Samson** (Président du Regroupement national des directions générales de l'éducation – RNDGÉ)

